

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les réductions budgétaires font réagir les associations

Ne pas augmenter les impôts et maintenir un bon niveau d'investissement, voilà l'ambition du budget primitif 2016 voté, jeudi, par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Un vaste plan d'économies sur les dépenses de fonctionnement a donc été élaboré (nos précédentes éditions). Il touche toutes les politiques départementales, y compris, pour la première fois, les politiques obligatoires, régaliennes, du social et de l'insertion ainsi que des ressources humaines.

« Défendre les mesures de protection des enfants les plus fragiles »

Au lendemain du vote par l'Assemblée départementale du Puy-de-Dôme de réductions importantes de budgets de la Protection de l'enfance, trois associations mandatées, et financées, par le Conseil départemental pour mettre en œuvre sa politique, l'ADSEA 63, l'ANEF et

l'ARPFE (*) réagissent. Dans un communiqué, elles réaffirment que, « même si elles comprennent les contraintes économiques », elles veilleront à « défendre les mesures de protection des enfants les plus fragiles, l'emploi de leurs salariés ainsi que l'utilité sociale de leurs missions ».

Concertation

Si elles remercient les soutiens reçus au sein de l'Assemblée départementale, elles dénoncent « certains propos remettant en cause l'engagement associatif sur une mission de service public ».

Et d'ajouter : « Engagées et responsables », elles participeront à la concertation prévue par le Département, « en cherchant à trouver des solutions cohérentes et raisonnables pour tous en faisant valoir les besoins grandissants, l'expertise et la qualification de leurs professionnels et l'importance du fait associatif, ciment de la société civile ».

(*) Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, Association nationale d'entraide féminine, Association régionale pour la famille et l'enfant.